

Webinaire n°3

**Collectivités :
Comment agir contre le
moustique ?**

**Jeudi 2 juillet 2026
9h00 à 10h00**



Pilotes de la fiche-action 7.3 du PRSE 4 :

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Retour d'expérience de l'association ACCA (13)

3. Retour d'expérience de la collectivité de Bourg-la-Reine (92)

4. Conclusion

5. Pour aller plus loin



Plan Régional Santé Environnement 4

PRIORITÉ

7

Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine



Comme la pandémie du Covid l'a rappelé, la santé humaine est intimement liée au fonctionnement des écosystèmes. Il est donc nécessaire de renforcer et de coordonner les dispositifs de surveillance de prévention et de lutte concernant les espèces animales et végétales présentant des enjeux sanitaires, mais également des zoonoses liées à la faune sauvage et des maladies vectorielles transmises par certaines espèces (moustiques, tiques) fortement favorisées par le réchauffement climatique.

PLANS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX EN LIEN AVEC LA PRIORITÉ

- Schéma régional de cohérence écologique
- Stratégie régionale pour la biodiversité

Fiche-action 7.1

Renforcer les capacités de surveillance de la faune sauvage vertébrée terrestre pour prévenir les zoonoses.

Fiche-action 7.2

Renforcer la surveillance, la prévention et la lutte contre les espèces animales et végétales impactant la santé humaine et la biodiversité.

Fiche-action 7.3

Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre.

Fiche-action 7.4

Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par les tiques.



Fiche action 7.3 :

Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre.

Co-pilotes de la fiche action

ARS Île-de-France (IDF) :

Camille MAYEUX

Hiago PEREIRA BARBOSA

Nicolas VERDELET

FREDON IDF :

Hugo ARSAL

Vivien POQUET

Fiche-action 7.3

Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre

LES ENJEUX ET OBJECTIFS

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'une surveillance en Île-de-France avec un réseau de pièges pondoirs installés sur tout le territoire. Le moustique est désormais durablement installé dans les 8 départements franciliens et constitue une menace de diffusion de plusieurs maladies dues à des arbovirus, notamment : dengue, Zika, chikungunya.

Les cas métropolitains de ces maladies à déclaration obligatoire sont essentiellement des cas importés depuis les zones endémiques. Cependant, on constate depuis quelques années l'apparition et l'augmentation de foyers autochtones de la dengue, de maladies du virus Zika et de chikungunya dans les régions du sud de la France, touchant des personnes n'ayant pas voyagé en zone endémique.

Avec ses trois aéroports internationaux et son statut de première région économique d'Europe, l'Île-de-France voit transiter des dizaines de millions de voyageurs chaque année, provenant notamment des pays où ces maladies sont endémiques. L'accroissement de la population de moustiques tigre sur le territoire francilien renforce la probabilité d'apparition de foyers autochtones. Un premier cas autochtone de dengue a ainsi été identifié en Île-de-France en 2023.

La population, souvent inquiète par rapport au risque d'exposition à ces maladies, reste paradoxalement peu réceptive aux messages de prévention visant à réduire les capacités de reproduction des vecteurs ou à limiter ses expositions.

Cette action a pour objectif de renforcer les actions de prévention des maladies à transmission vectorielle (MTV), destinées au grand public en s'appuyant notamment sur les acteurs relais locaux (collectivités territoriales, professionnels de santé, associations).

LA MISE EN ŒUVRE

- Créer et diffuser des outils destinés aux collectivités territoriales pour les aider à intégrer dans leurs politiques publiques locales la surveillance, la lutte et la prévention contre les vecteurs de maladies, et à développer des actions de prévention à l'attention du grand public.
- Créer et animer une plateforme en ligne à l'intention des professionnels de santé afin de mettre à leur disposition les ressources nécessaires pour améliorer leurs connaissances, l'orientation et la prise en charge des différentes MTV.
- Mener des actions de sensibilisation du public aux mesures de lutte contre les gîtes larvaires.
- Identifier et valoriser l'ensemble des outils de prévention et de signalement disponibles et facilement accessibles pour le grand public.
- Lancer un appel à projet afin de soutenir localement des actions de prévention des maladies à transmission vectorielle et des actions de lutte en favorisant la biodiversité pour réguler les populations de vecteurs ou en adoptant l'usage des bio-cides les moins nocifs pour les écosystèmes.

LE(S) PILOTE(S)

- ARS IDF
- Fredon Île-de-France

La collectivité : un acteur engagé proche des citoyens

Agir sur le cadre de Vie (Réglementation & Urbanisme)

80 % des gîtes larvaires
sont privés



L'action publique doit impérativement inciter les particuliers à agir chez eux



Le Maire, garant de la salubrité

Le maire peut imposer par arrêté l'entretien ou la suppression des gîtes larvaires



Urbanisme défavorable au moustique

Inscrire des prescriptions techniques dans le PLU pour éviter les stagnations d'eau

La lutte contre le moustique tigre repose sur une approche intégrée où la collectivité agit sur le domaine public et mobilise les citoyens. L'enjeu est de taille : **80 % des lieux de ponte se situent sur le domaine privé.**



Engagement et exemplarité (Action Sociale & technique)

Exemplarité sur le domaine public

Suppression mécanique des eaux stagnantes dans les cimetières, parcs et réseaux d'eaux pluviales



La mobilisation sociale est cruciale

Utiliser le porte-à-porte et des "citoyens ambassadeurs" pour transformer les comportements



Un binôme "Élu / Référent"

Désigner une équipe dédiée pour coordonner les services et le lien avec l'ARS



Clarifier la répartition des rôles entre la collectivité (nuisance) et l'État (santé)

Niveau d'action	Responsable	Objectif Principal
 Lutte de confort	Collectivité	Réduction des lervs et des nuisances quotidiennes
 Risque Sanitaire	État (ARS)	Élimination des moustiques adultes autour des cas de maladies
 Domaine Privé	Particuliers	Suppression des gites dans 80% des zones à risques

Guide de la Direction Générale de la Santé 2026

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES : DE LA GESTION DES NUISANCES À LA RÉDUCTION DES RISQUES SANITAIRES

VERSION 2026



Annexe 2

Compétences des acteurs en matière de lutte contre les moustiques

Acteur	Temps normal	Temps de crise (épidémie ou risque élevé)
État (ARS / Préfet)	- Surveillance entomologique et épidémiologique - Mise en œuvre de la lutte antivectorielle (depuis 2020) - Coordination nationale et régionale - Élaboration des plans de prévention	- Activation du dispositif ORSEC départemental - Organisation des interventions curatives autour des cas humains - Coordination des opérations d'urgence avec les collectivités
Conseil départemental	- Lutte de confort (réduction des nuisances) - Entretien des zones publiques (fossés, mares) - Appui technique aux communes	- Soutien logistique aux communes - Participation aux opérations de terrain sous coordination préfectorale
Commune (Maire)	- Information et sensibilisation de la population - Repérage et traitement des sites publics à risque - Intégration de la lutte antivectorielle dans le PCS - Police administrative pour salubrité publique	- Mise en œuvre des mesures prescrites par le préfet - Mobilisation des moyens communaux (personnel, communication) - Signalement immédiat des cas ou présence inhabituelle de moustiques
Propriétaires privés	- Entretien des propriétés (élimination des gîtes larvaires) - Respect des prescriptions communales (article L.2213-31 CGCT)	- Application stricte des mesures ordonnées par le maire ou le préfet - Accès aux propriétés pour interventions si nécessaire
Population / Associations	- Participation à la prévention (suppression des eaux stagnantes) - Relais de communication locale	- Mobilisation sociale renforcée (porte-à-porte, réunions publiques) - Soutien aux campagnes d'urgence

Guide Protection personnelle antivectorielle du HCSP 2026



Les recommandations sont d'abord destinées aux professionnels de santé, aux institutions en charge de la prévention des maladies vectorielles et à toute structure souhaitant mettre en place des mesures de contrôle des vecteurs, mais chacun pourra y trouver les clefs pour comprendre, choisir et bien appliquer les moyens de prévention qui lui conviennent.



Guide urbanisme et lutte antivectorielle de l'ARS-IDF



OUVRAGES CONCERNES	DISPOSITIONS PROPOSÉES DANS LE REGLEMENT DU PLU(I)	CONDITIONS D'APPLICATION
Bassins de rétention, noues	○ Imposer une vidange en moins de 48h (idéalement 24h) après un épisode pluvieux et dans tous les cas en moins de 7 jours (permet de prévoir les pluies exceptionnelles).	Cette disposition doit être justifiée dans le rapport de présentation ou appuyée par un document supérieur (schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP), règlement des services assainissement, zonage pluvial), annexé au PLU(I).
	○ Interdire les bassins de rétention à ciel ouvert contenant de l'eau en permanence, ou imposer l'enterrement de ces bassins dans les zones où c'est prévu.	
	○ Inclure un lit drainant sous les bassins de rétention.	Il faut que le zonage pluvial le prévoie.
Ouvrages de gestion des eaux pluviales	○ Imposer une pente minimale de 2% dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales, tranchées et rigoles ...	Cette disposition doit être justifiée par ailleurs, dans le rapport de présentation par exemple.

PLUi du Pays d'Aix (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

OAP Santé

Eviter la stagnation des eaux de pluie et la prolifération des moustiques

« Compte tenu de l'implantation du moustique *Aedes Albopictus*, dit moustique tigre, dans le département depuis 2010, la présence d'eau stagnante constitue un risque de développement de cette espèce. Dans ce contexte, des précautions particulières sont à observer.

Orientation particulière :

- Mettre en œuvre une pente minimale de 2 % sur l'ensemble des toitures plates ou toitures-terrasses.

Guide Aménagement du territoire & lutte antivectorielle de l'ARS-IDF



Exemples de mauvaises pratiques



Documents 22, 23, 24 et 25 : IDF 2024 (Source : ARD)

Conduite à tenir en cas d'apparition de moustiques

Pour les collectivités :

- Vérifier l'entretien des équipements techniques (ventilation, arrosage, ...).
- Supprimer les points d'eaux stagnantes.

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Retour d'expérience de l'association ACCA (13)

3. Retour d'expérience de la collectivité de Bourg-la-Reine (92)

4. Conclusion

5. Pour aller plus loin





Moustique – tigre Comment lutter ?

***Dr Francis Charlet
Association Ciotadenne Contre
Aedes albopictus***

Une association dédiée « Association Ciotadenne Contre Aedes albopictus »



- .Créée en février 2016
 - .Une association pour
 - Sensibiliser – former
 - .Réalisation de supports (affiches, BD, etc)
 - .Mobilisation des élus
 - .Sensibilisation des résidents (stands, soirées, etc)
 - Lobbying pour
 - .Faire évoluer la réglementation
-
-

***Une association dédiée
« Association Ciotadenne
Contre Aedes albopictus »***



- .En convention avec la mairie de La Ciotat depuis 2023
- .Travail en collaboration avec un agent de la mairie
 - Laboratoire de terrain (identification - quantification)
 - Réponse aux plaintes de résidents
 - Tournées de surveillance (pièges pondoirs)

Aedes albopictus, pourquoi lutter ?

- .Une espèce invasive

- Introduite en France métropolitaine en 2004

- .Un moustique nuisant

- Un préjudice économique et touristique

- .Un vecteur de maladies

- Dengue, chikungunya, Zika virus

Aedes albopictus – Comment lutter ?

Phase aquatique

Interrompre le cycle de reproduction du moustique

- Supprimer les lieux de reproduction
 - Éliminer (vider) les eaux stagnantes
 - Couvrir les collections d'eau
 - Traiter les eaux stagnantes (larvicide type Bti)
-
-

Lieux de reproduction potentiels dans les jardins

- Coupelles de pots de fleur
- Gamelle pour animaux
- Bâches
- Pieds de parasol
- Jouets d'enfant
- Arrosoirs, seaux
- Siphons, bondes
- Récupérateur d'eau de pluie, cuves



Lieux de reproduction potentiels dans les constructions

- .Toiture et terrasses à plots
 - .Avaloirs (cours, garages, etc)
 - .Rigoles, caniveaux, regards, gouttières
 - .Bondes, siphons
 - .Cuves et citernes de récupération d'eau pluviale
 - .Autres ?
-
-

Terrasses sur plots



Aedes subtropicale – Comment lutter ?

Phase aérienne

Réduire la densité de moustiques adultes

- Réduire son habitat (débroussaillage, élagage, collecte des déchets végétaux, etc)*
 - Climatisation, ventilation*
 - Pièges-pondoirs, pièges à phéromones et CO²*
 - Plantes répulsives, huiles essentielles, ultra-sons*
 - Insecticides (adulticides)*
-
-

Aedes subtropicalis – Comment lutter ?

Phase aérienne

Les pièges :

–CO₂ et phéromones et aspiration

•Réduit les piqûres

–Pour femelles gravides (seau d'eau et autocollant)

•Anti ponte



Aedes albopictus – Comment lutter ?

Prédateurs naturels

Phase aquatique

- Poissons, batraciens, larves de libellules, punaises d'eau, crevettes d'eau douce...

Moustiques adultes

- Oiseaux (hirondelles, mésanges, etc), chauve-souris, araignées, grenouilles, lézards...
-
-

Aides en ligne

- **zzzapp** (<https://zzzapp.fr/>)

Une application qui nécessite un financement de la collectivité

- **Mavillesansmoustique**

(<https://www.mavillesansmoustiques.fr/>)

- Auto diagnostic gratuit pour les particuliers
 - Accès à des produits de lutte en ligne
 - Intervention possible pour la collectivité
-
-

Autres supports

- .Films et dessins animés
 - .Enregistrements d'experts
 - .Bande dessinée ou planche
 - .Flyers ou dépliants
 - .Articles de presse
-
-

Sparky & le laboratoire fantastique !



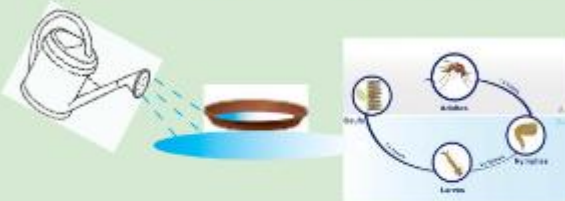
Melissa BENOUNICHE

Soyez secs avec les moustiques

Evitez si possible de mettre des coupelles sous vos plantes.



Eau + Coupelle = Moustiques...sssss



Si vous les utilisez : remplacez l'eau par du sable.

Vous éviterez :

- 1 - le pourrissement des racines
- 2 - la prolifération des moustiques



Vos plantes seront plus belles et vous serez moins piqués.



Pour ne pas être importuné lors de vos visites :

Supprimez les eaux stagnantes

- mettez du sable dans les vases et les coupelles ;
(bac à sable mis à disposition à l'entrée)
- retournez les récipients et vases non utilisés ;
- suspendez les arrosoirs à l'envers ;
- supprimez et évacuez la végétation inutile ;
- ...



contact :
Docteur Charlet
Tél : 07 83 99 83 16
<https://www.moustique-acca.fr>
Suivez-nous sur notre page Facebook : ACCA



maquette : Pierre Apostolo

Intervention en résidence collective

- .Implique une démarche collective
 - .Rôle du conseil syndical et du syndic
 - .Nécessite des actions convergentes
 - Sensibilisation des résidents (affichage, AG, etc)
 - Identification et suppression des gîtes
 - Actions de lutte complémentaires
 - .Larvicide
 - .Pièges
 - .Élagage, etc etc)
-
-

Quelques actions pour les collectivités

- .Communication sensibilisation du public (presse, réseaux sociaux, etc) ;
- .Bacs de sable avec affichage à l'entrée des cimetières.



Quelques actions pour les collectivités

- .Repérage et traitement des collections d'eau de la collectivité : bassins publics, constructions, avaloirs, arrosage excessif...
 - .Identification des zones à risque avec pièges pondoirs
 - .Faire évoluer la réglementation (PLU, DTU, etc) et les pratiques
-
-

Voyageurs de régions où des cas de Chikungunya, Dengue ou Zika ont été signalés

Adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer
et de transmettre la maladie



Vêtements
amples
et couvrants



Répulsifs
anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs
électriques



Serpentins
à l'extérieur



Climatisation



Consultez en cas de symptômes

Protections

Principaux messages de prévention à l'attention des personnes atteintes de la dengue, du chikungunya ou du Zika



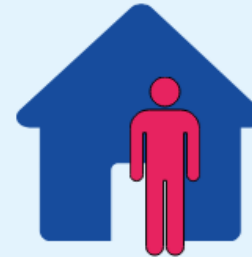
Portez des vêtements
amples et couvrants



Appliquez
des répulsifs cutanés



Utilisez
des ventilateurs



Limitez
vos déplacements

Merci



Aedes albopictus : ressources

.Site de signalement /identification :

–<http://www.signalement-moustique.fr/>

.Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen :

–<http://www.eid-med.org/>

–<https://www.altopictus.fr/specialiste-moustiques-altopictus>

.Film:

–<https://www.youtube.com/watch?v=xGWr81gqfgg>

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Retour d'expérience de l'association ACCA (13)

3. Retour d'expérience de la collectivité de Bourg-la-Reine (92)

4. Conclusion

5. Pour aller plus loin





**Moyens mis en œuvre par
la Ville de Bourg-la-Reine
afin de lutter contre la
prolifération du moustique
tigre**

Contexte de l'action de lutte à Bourg-la-Reine

1^{er} cas d'arbovirose en 2022 et réclamations très récurrentes sur la nuisance moustique



L'ARS a décidé de procéder à un traitement chimique pour contenir le risque de propagation du virus
Mauvaise compréhension de cette opération par les administrés qui ont souhaité pouvoir bénéficier de la même opération dans leur quartier

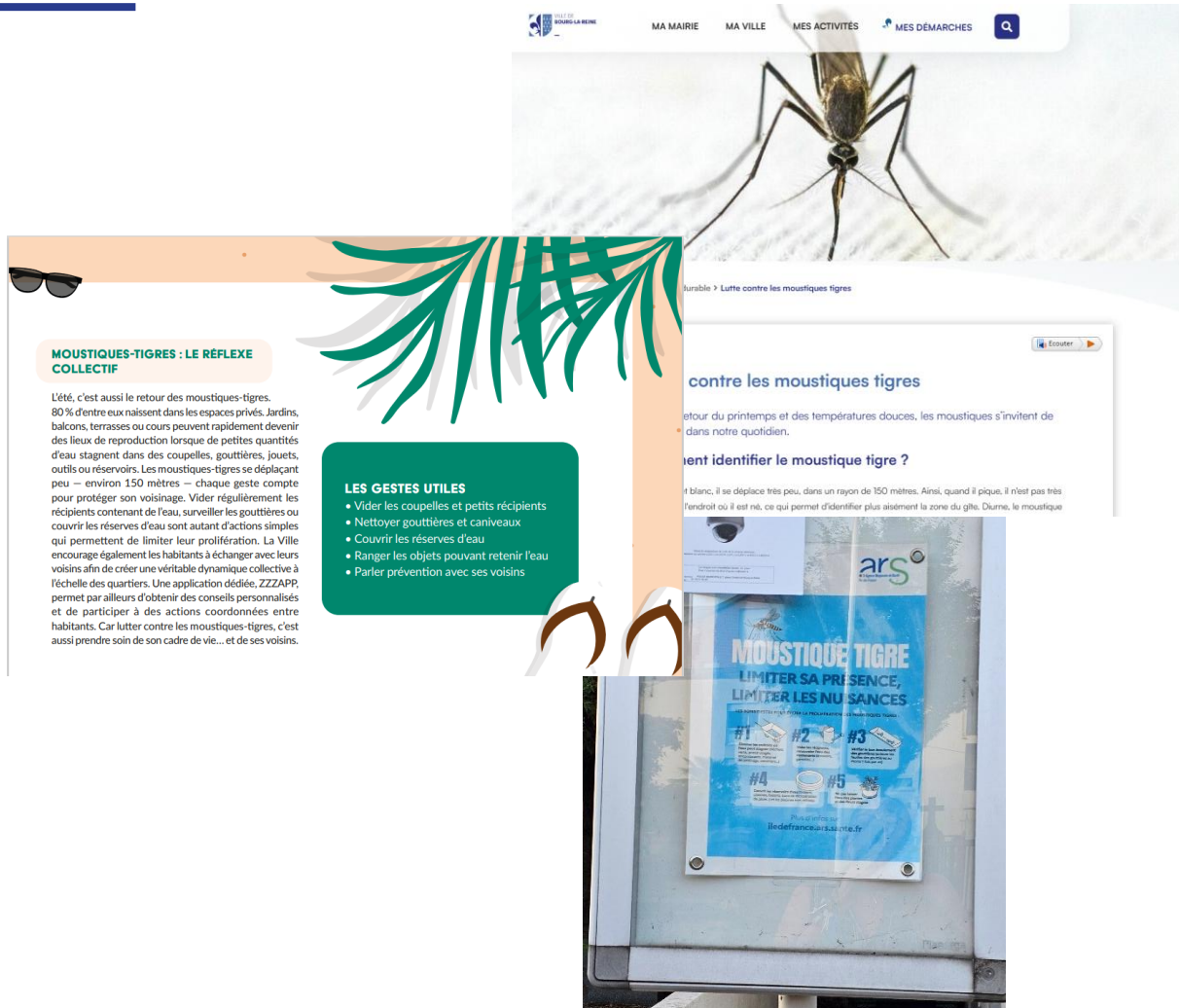
Ce contexte a motivé Monsieur le Maire et les élus à s'inscrire dans une politique de lutte active à partir de 2023

Travail partenarial avec l'ARS et son opérateur : l'Agence Régionale de Démoustication



- Stand sur le salon VertAvril depuis 2023,
- Formation des agents techniques et de l'enfance et petite enfance aux bonnes pratiques,
- Réunions publiques organisées en 2023 et 2024,
- Atelier avec 3 classes de la Ville en 2026.

Relais des bonnes pratiques



Communication régulière sur l'ensemble des supports de la commune : affiches, réseaux sociaux, magazine, site de la Ville, entrée des espaces verts et du cimetière

Expérimentation de l'application Zzzapp

Grâce au soutien de l'ARS pour la 2^{ème} année



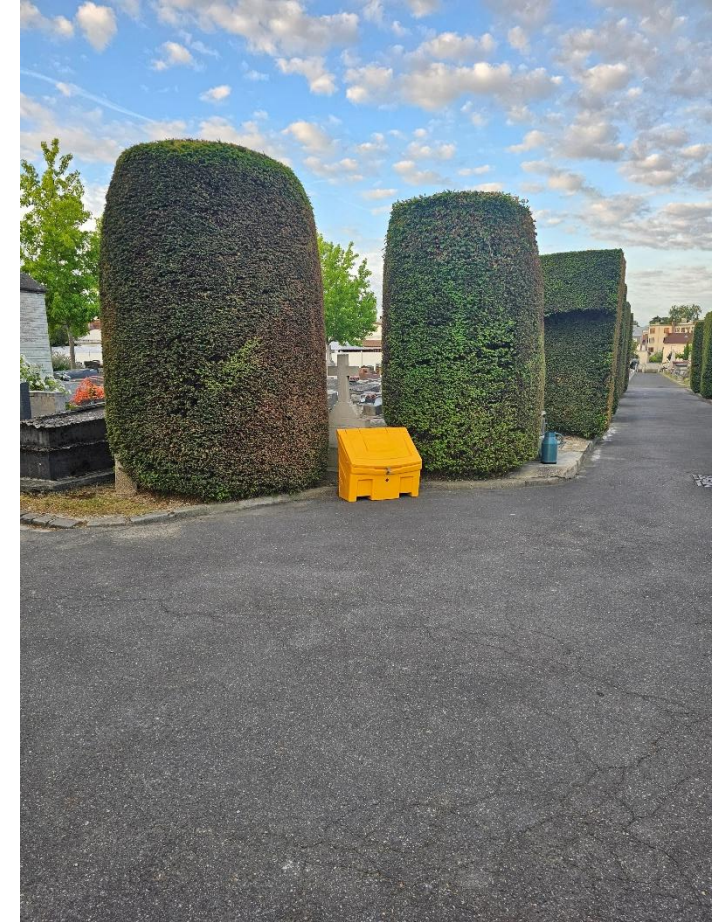
Application de mobilisation citoyenne déployée depuis 2025 à Bourg-la-Reine :

- Invite les utilisateurs à appliquer les bons gestes face aux moustiques tigre,
- Un calendrier de contenus est fourni clé en main à la collectivité,
- Possibilité de transmettre les actions engagées par la Ville pour les valoriser.

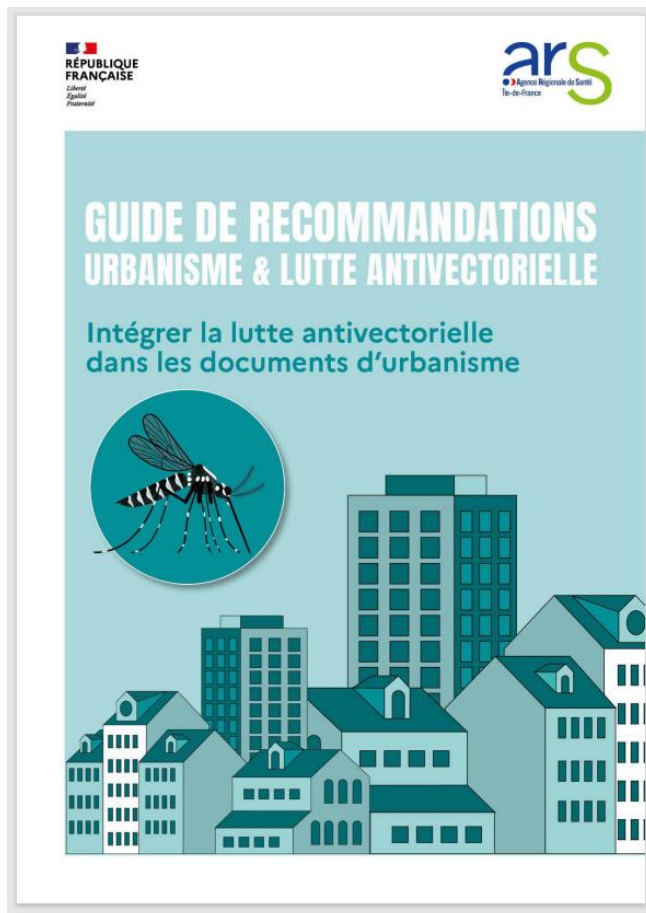
Exemplarité de la commune

Suppression des eaux stagnantes dans l'espace public

- Vigilance sur l'infiltration de l'eau dans les espaces verts et l'évacuation de l'eau des toitures,
- Mise à disposition de sable à l'entrée du cimetière,
- Réflexion sur la formation de plusieurs agents des espaces vert pour l'utilisation du BTi,
- Curage régulier des chéneaux des bâtiments publics.



Réflexion sur la contrainte aux eaux stagnantes dans le bâti privé



Guide transmis par l'ARS92

Réflexion portant notamment sur les toits plats et sur les terrasses sur plots
→ À intégrer dans les prochaines modifications du PLU(i) à partir de 2027
→ À expérimenter : mèches drainantes

Moyens de lutte secondaires mis en œuvre à Bourg-la-Reine

- 1. Distribution d’abris à oiseaux (à venir) et de nichoirs à chauves-souris
- 2. Mise en service de bornes anti-moustique QISTA

Comptage BAM Mairie de Bourg La Reine Saison 2024			
	N° de borne via Qista Connect	Nombre de captures saison 2024 (relevé le 18/10/24)	Observations
1	2024BV4G257	38871	
2	2024BV4G266	30606	
3	2024BV4G267	38377	
4	2024BV4G271	10834	Borne en cours de changement
TOTAL		118688	Nous pouvons remarquer des données de captures approximativement identiques sur les 4 coins du square Meunier. L'emplacement des bornes est satisfaisant pour continuer une démoustication de fond sur ces zones.



**Merci pour
votre attention**

Marie Hardeman

marie.hardeman@bourg-la-reine.fr



SOMMAIRE

1. Préambule

2. Retour d'expérience de l'association ACCA (13)

3. Retour d'expérience de la collectivité de Bourg-la-Reine (92)

4. Conclusion

5. Pour aller plus loin



En résumé :

Les 6 leviers d'actions des collectivités dans la lutte contre le moustique tigre

(Source : guide DGS 2026)



1. Cadre juridique et responsabilités

- **Pouvoirs de police du maire**
Le maire assure le maintien de l'hygiène et de la salubrité publiques (CGCT) pour prévenir l'implantation d'insectes vecteurs de maladies (moustiques tigre).
- **Application du RSD**
Le Règlement Sanitaire Départemental permet de sanctionner (contravention de 3ème classe) le non-respect des mesures d'évacuation des eaux pluviales ou l'entretien des réserves d'eau.
- **Gestion des déchets et VHU**
Pouvoir de police spéciale pour l'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU), des pneus et des dépôts sauvages, foyers majeurs de ponte.



2. Organisation et planification

- **Désignation d'un référent technique**
Pivot indispensable pour coordonner les services (urbanisme, espaces verts) et assurer le lien avec la préfecture et l'ARS.
- **Diagnostic et cartographie**
Recensement des gîtes larvaires (réseau pluvial, zones sensibles) pour prioriser les interventions via l'outil SI-LAV de la Direction Générale de la Santé.
- **Intégration au PCS**
Le Plan Communal de Sauvegarde doit inclure un volet "Lutte antivectorielle" pour anticiper la réponse en cas d'alerte épidémique.



3. Actions techniques sur le domaine public

- **Entretien du patrimoine bâti**
Surveillance rigoureuse des chéneaux, gouttières obstruées et toitures-terrasses des bâtiments municipaux et écoles.
- **Gestion des cimetières et jardins partagés**
Zones à haut risque nécessitant la gestion des eaux stagnantes (vases, coupelles, arrosoirs, récupérateurs d'eau de pluie etc.) et leur sécurisation (vidage régulier, remplissage avec du sable, pose de moustiquaires pour interdire l'accès à l'eau etc.).
- **Traitements larvicides biologiques**
Utilisation ciblée du Bti, par des agents habilités "Certibiocide nuisibles" lorsque la suppression physique des gîtes est impossible (avaloirs pluviaux etc.).



4. Urbanisme et aménagements préventifs

- **Prescriptions dans le PLU/PLUi**
Intégration de règles techniques : pentes minimales pour toits-terrasses, dispositifs anti-stagnation, pose de coffrets techniques verticaux...
- **Contrôle des chantiers**
Vigilance sur les gîtes temporaires (bâches mal tendues, seaux, cuves de chantier) via des chartes de "chantier responsable".
- **Végétalisation favorable**
Sélection de plantes locales limitant les gîtes naturels et favorisant l'implantation des prédateurs (oiseaux, chauves-souris) pour renforcer la biodiversité.



5. Mobilisation sociale et sensibilisation

- **80% des gîtes sont privés**
La lutte est inefficace sans l'implication des habitants pour supprimer ou limiter l'accès aux eaux stagnantes (soucoupes, bidons, récupérateurs d'eau etc.).
- **Actions de proximité**
Campagnes de porte-à-porte pédagogiques, sessions de sensibilisation (éducation sanitaire) pour accompagner les citoyens dans l'identification et la suppression des lieux de ponte.
- **Communication de saison**
Campagnes d'information précoces (dès le printemps) sur les réseaux sociaux et via les relais associatifs locaux.



6. Coordination sanitaire

- **Coopération avec l'ARS**
Partage des données de surveillance entomologique et signalement immédiat de toute présence inhabituelle de vecteurs (moustiques tigre).
- **Gestion des cas humains**
Appui logistique aux interventions de l'ARS autour des lieux de passage de personnes malades (dengue, Zika, chikungunya) pour stopper la chaîne de transmission virale.
- **Relais d'information sanitaire**
Rôle d'intermédiaire pour expliquer aux administrés la nature des traitements insecticides exceptionnels ordonnés par les autorités sanitaires.



SOMMAIRE

1. Préambule

2. Retour d'expérience de l'association ACCA (13)

3. Retour d'expérience de la collectivité de Bourg-la-Reine (92)

4. Conclusion

5. Pour aller plus loin



Pour aller plus loin

FOCUS SUR LE BTI A USAGE DES PROFESSIONNELLS

*(Bti : **Bacillus thuringiensis ser. israelensis**)*

Public cible : Professionnels des collectivités, agents territoriaux de terrain etc.

Avis de l'ANSES : Parmi les traitements larvicides, l'absence actuelle de résistance au **Bti** quels que soient le territoire et l'espèce de moustique, ainsi que l'absence de classement de danger permettent de les recommander en priorité ([Avis de l'ANSES du 18 juillet 2023](#)).

Conditions d'utilisation : les traitements larvicides au **Bti** sont recommandés **uniquement** lorsque les eaux stagnantes (retenues dans des gîtes artificiels), avec une présence confirmée de larves de moustiques, **ne sont pas renversables ou sécurisables**.



Sécurisable : drainage avec des graviers
ou pose de mèches drainantes



Sécurisable : pose d'un voile type
moustiquaire étanche



Sécurisable : en perçant des trous dans
le pneu ou le cendrier



Sécurisable : mare équilibrée avec la biodiversité



Avaloir pluvial nécessitant un
traitement au Bti



FOCUS SUR LE BTI A USAGE DES PROFESSIONNELS

Il existe du :

- **Bti à usage professionnel** soumis à une autorisation de mise sur le marché (AMM) et nécessitant un **certificat individuel** appelé « **Certibiocide nuisibles** » pour pouvoir l'utiliser ;
- **Bti** moins concentré utilisable par le **grand public**.

La formation permettant d'obtenir le **certificat individuel « certibiocide nuisibles »** :

- S'intitule formation **CERTIBIOCIDES NUISIBLES** ;
- Dure **21h** réparties sur **3 jours** ;
- Peut être réalisée en **présentiel** ou en **visioconférence** ;
- Le coût global de la formation dépend de chaque centre de formation (environ 600€/personne), du lieu de formation (dans un centre, sur site ou en visio) et le tarif peut-être dégressif si vous envoyez un groupe d'agents (comparer les tarifs entre les différents centres !)



CERTIBIOCIDES

Le « certibiocide nuisibles » est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale.

Pour **obtenir** son « certibiocide nuisibles » et **identifier un centre de formation habilité** : <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour obtenir de l'aide, consulter les **FAQ - dispositif certibiocide / utilisation de l'application** ou les **tutoriels vidéo** :
<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/faq>

Informations : Tout savoir sur le Bti (source EID Méditerranée)



- <https://biocid-anses.fr/biocid#>

Pour aller plus loin

ATTIRER LES PREDATEURS NATURELS ET FAVORISER LA BIODIVERSITE

- ❑ Développer un réseau de nichoirs dans les villes permettant d'accueillir les oiseaux insectivores diurnes tels que les Mésanges et les Hirondelles.



Nichoir à mésanges

[Construire un nichoir à mésange](#)

(source : LPO)

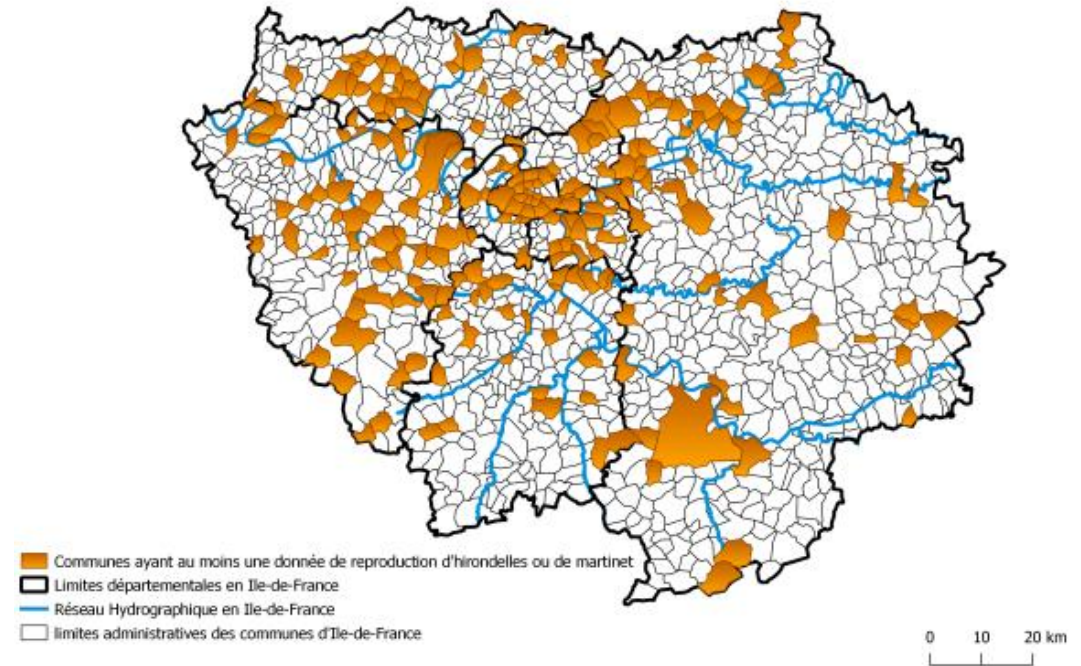


Nid d'hirondelles



[Certaines communes](#) misent sur l'installation **d'hôtels à hirondelles artificiels** pour faire revenir ces oiseaux très gros consommateurs de moustiques (1 couple pourrait manger jusqu'à **3000 moustiques/jour** pour nourrir leurs petits).

Observatoire Hirondelles et Martinets en Ile-de-France 2023



Carte des communes possédant au moins une donnée de colonies d'hirondelles de fenêtre et/ou d'hirondelles rustiques et/ou de martinets noirs (Source LPO : [Ligue pour la protection des oiseaux](#))

Le saviez-vous ?

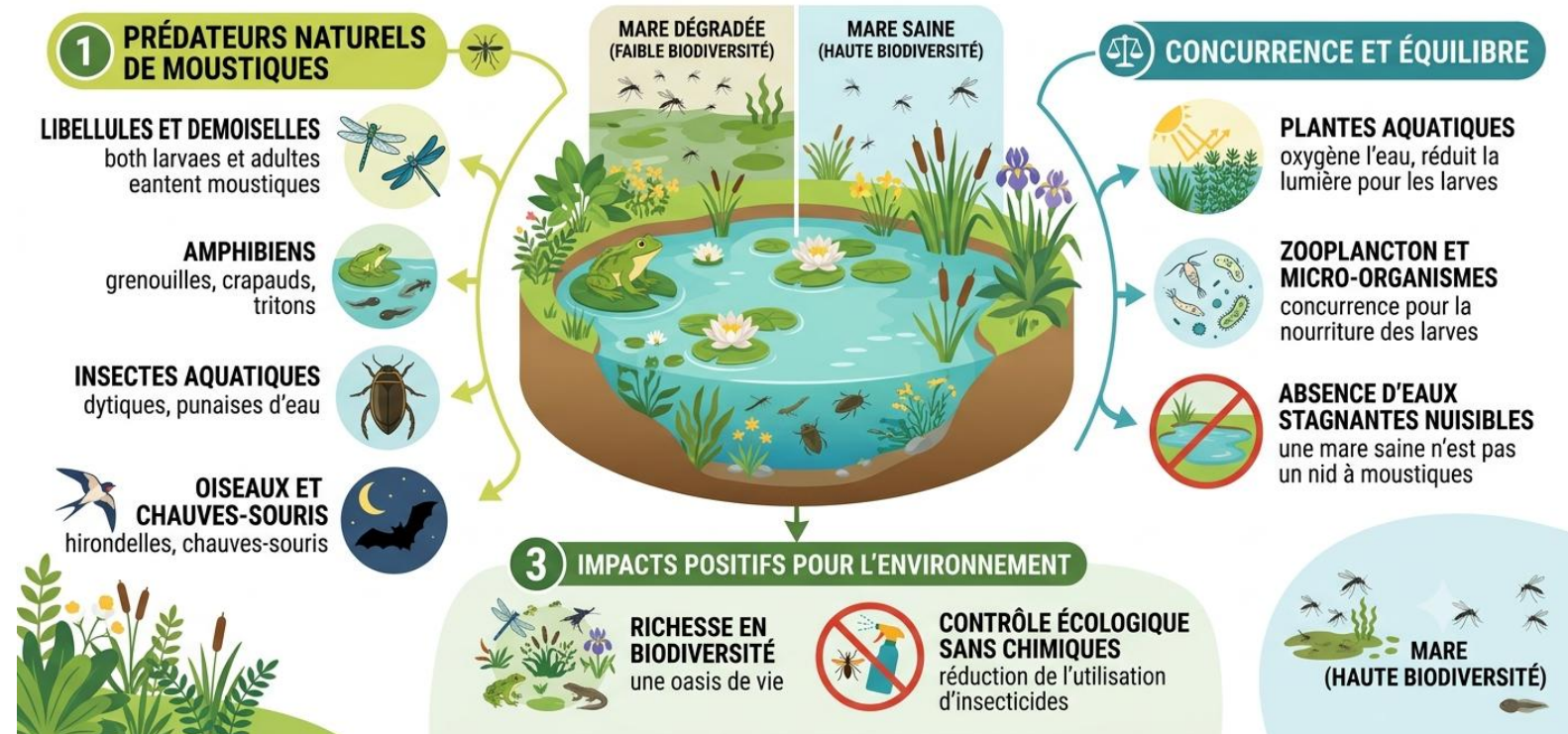
Les mésanges limitent la prolifération des moustiques tigre mais également des chenilles processionnaires !

LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC LA BIODIVERSITÉ



Lors des fortes chaleurs, les espèces ont besoin d'eau pour leur survie. **L'eau stagnante n'est pas un risque de prolifération des moustiques si elle est renouvelée tous les 5 jours !**

LES BÉNÉFICES D'UNE MARE BIODIVERSE CONTRE LES MOUSTIQUES

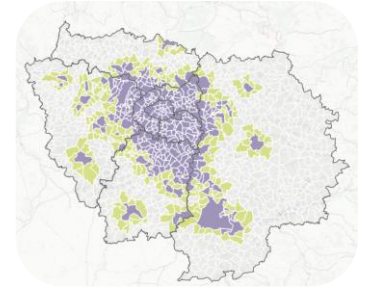


Une mare bien équilibrée est un piège à moustiques naturel !

Pour aller plus loin

LIENS UTILES

- Retrouver les **supports des présentations** ainsi que les **replays** des sessions précédentes en cliquant directement sur le lien du site du PRSE4 de l'ARS-IDF : [Plan Régional Santé Environnement Île-de-France](#)
- Site Web de l'**ACCA** (Association citoyenne Contre Aedes albopictus) : www.mousti-acca.fr
- Cartographie** en temps réel – [Implantation des moustiques tigre en Île-de-France](#)
- Site de l'ARS-IDF** : [Moustique tigre en Île-de-France](#)
- [Kit de communication de l'ARS-IDF](#)



Pour contacter vos **référénts lutte antivectorielle** en fonction de votre département :

Délégation départementale du **75** : ars-dd75-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **77** : ars-dd77-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **78** : ars-dd78-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **91** : ars-dd91-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **92** : ars-dd92-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **93** : ars-dd93-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **94** : ars-dd94-se@ars.sante.fr

Délégation départementale du **95** : ars-dd95-se@ars.sante.fr

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !**

Webinaire n°4

**Professionnels de santé
et moustique tigre.**

**Jeudi 10 septembre 2026
13h30 à 14h30**

Pilotes de la fiche-action 7.3 du PRSE 4 :

